

CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS



Demande de messe à intention particulière

Merci de nous communiquer les informations ci-dessous

en imprimant et en remplissant cette page formulaire (ou bien sur papier libre), et envoyez-la à l'adresse suivante :

Cathédrale Notre-Dame de Paris - Service des messes
6 Parvis Notre-Dame – Place Jean-Paul II
75004 Paris

Vous pouvez nous faire parvenir votre libre offrande :

par chèque, joint à ce formulaire et libellé à l'ordre de *Cathédrale Notre-Dame de Paris*.
Seuls les chèques français émis par une banque française sont actuellement recevables par la cathédrale.

par virement bancaire à l'aide de l'IBAN (International Bank Account number) suivant :

FR76 3006 6101 2100 0103 6100 123

Si vous résidez à l'étranger, utiliser ce mode pour nous faire parvenir votre offrande et envoyez nous ce formulaire rempli.
Date du virement : _____ N° et intitulé du virement : _____ Montant : _____

Précisez succinctement dans le cadre ci-dessous l'intention de la messe. Lors de la messe, seul le prénom de baptême (et non le nom de famille) du vivant ou du défunt pourra être dit au mémorial correspondant. S'il s'agit de plusieurs personnes, le prêtre célébrant dira « à l'intention particulière d'une famille qui se recommande à la prière de l'Eglise », sans citer le nom de la ou des familles.

Merci de préciser s'il s'agit d'une personne défunte.

Choisissez un nombre de messes. Le montant de l'offrande, proposé par l'Assemblée des Evêques, est de :

16 € pour **une Messe**
160 € pour **une Neuvaine** (célébration de 9 messes consécutives pendant 9 jours)
560 € pour **un Trentain** (célébration de 30 messes consécutives pendant 30 jours)

_____ Messe(s) x 16 € = _____ €

_____ Neuvaine(s) x 160 € = _____ €

_____ Trentain(s) x 560 € = _____ €

Vos coordonnées :

Date : ____/____/20____ Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone où vous joindre si besoin : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Email : _____@_____

En raison du grand nombre de demandes, la messe ne pourra être dite à une date précise. Quand votre demande nous sera parvenue, vous recevrez un courrier ou un courriel vous indiquant la date et l'heure à laquelle elle sera dite pour votre intention, afin que vous puissiez vous unir par la prière ou bien, si vous le pouvez, vous rendre à la cathédrale pour assister à cette messe. Lors des messes dominicales (samedi soir et dimanche), les intentions ne sont pas dites à voix haute.